



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Iran

Question écrite n° 95268

Texte de la question

Mme Maryvonne Briot désire appeler l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les propos récemment tenus par le président iranien, M. Mahmoud Ahmadinejad. En effet, après avoir exprimé en octobre dernier son désir qu'Israël soit rayé de la carte, il vient récemment de se prononcer en faveur de la disparition d'Israël. Par conséquent, dans un contexte international particulièrement tendu, surtout au regard des questions relatives au programme nucléaire iranien, elle désirerait que le Gouvernement lui précise les initiatives qu'il compte prendre afin de remédier à cette situation pouvant entraîner des troubles sur la scène internationale.

Texte de la réponse

Le 26 octobre dernier, M. Mahmoud Ahmadinejad a fait devant un groupe d'étudiants à Téhéran des déclarations appelant à ce que l'État d'Israël soit « rayé de la carte ». Jugeant inacceptables de tels appels à la violence et à la destruction de l'État d'Israël, la France a fermement dénoncé les propos tenus par le président iranien. Le droit d'Israël à l'existence ne saurait être contesté. Israël a été créé par une décision de l'assemblée générale des Nations unies. Le droit international s'applique à tous. La question du conflit israélo-palestinien ne saurait servir de prétexte à la remise en cause du droit d'Israël à exister. Les propos de M. Ahmadinejad reposent sur une vision du monde, l'affrontement entre les civilisations, qui est profondément contraire à celle de la France. C'est par le dialogue entre les cultures, les civilisations et les religions que nous pourrions bâtir un monde de paix et de progrès. La France a tenu à marquer sa réprobation et son indignation. Le président de la République a condamné dans les termes les plus fermes les déclarations du président iranien. Le ministre des affaires étrangères en a fait de même à plusieurs reprises. L'ambassadeur d'Iran en France, M. Sadegh Kharrazi, a été convoqué au ministère des affaires étrangères le 27 octobre 2005 : il lui a été officiellement signifié que la France condamnait totalement les propos de M. Ahmadinejad. Dans ce domaine, l'action de la France s'inscrit également dans un cadre européen. À l'occasion du sommet européen informel d'Hampton Court, le 27 octobre, la présidence britannique de l'Union européenne a condamné ces propos dans les termes les plus nets au nom des chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne. L'Union européenne a rappelé son attachement à une solution au conflit israélo-arabe, basée sur le principe de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Il n'est pas dans l'intérêt de l'Iran de se mettre en marge de la communauté internationale, comme il l'a fait en tenant ces propos inacceptables à l'encontre d'Israël. De tels propos renforcent les préoccupations concernant le rôle des autorités iraniennes dans la région et leurs intentions futures. Celles-ci doivent montrer leur volonté de jouer un rôle positif au Moyen-Orient en se conformant aux règles communément admises dans les relations entre les États membres de la communauté internationale.

Données clés

Auteur : [Mme Maryvonne Briot](#)

Circonscription : Haute-Saône (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95268

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mai 2006, page 5284

Réponse publiée le : 4 juillet 2006, page 7003